



POUR DES AESH DANS NOS CLASSES, TOUT DE SUITE !

POUR LE RESPECT DES NOTIFICATIONS MDPH !

**Partout établissons les besoins et construisons la grève,
dans toutes les écoles du département, en même temps !**

**ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE INTERSYNDICALE
SOUS FORME DE STAGE SYNDICAL
MARDI 25 NOVEMBRE TOUTE LA JOURNÉE
À LA MAISON DES SYNDICATS DE CRÉTEIL**

L'assemblée départementale « *Pour des AESH dans nos classes, tout de suite ! Pour le respect des notifications MDPH !* » appelée par nos organisations syndicales s'est tenue lundi 6 octobre et a réuni 80 collègues, enseignant.es et AESH.

Dès la rentrée et les semaines suivantes un nombre inhabituellement important d'écoles se sont mises en grève, parfois pendant plusieurs jours, pour exiger le recrutement immédiat des AESH nécessaires pour assurer l'accompagnement de leurs élèves. Cela témoigne d'une vraie détresse de plusieurs équipes. Des représentants de chacune de ces écoles étaient présents et ont indiqué les résultats obtenus et l'état d'esprit des collègues.

Des enseignant.es ont présenté l'état précis des besoins sur leur commune ou leur circonscription (Maisons-Alfort, Fresnes).

D'autres collègues ont exposé la situation de leur école, et ont listé leurs demandes précises, que ce soit en terme d'orientation ou d'accompagnement.

Enfin, des AESH ont pris la parole pour dénoncer leurs conditions de travail inacceptables : accompagnement d'un nombre trop important d'élèves, précarité de leur contrat, faiblesse de leur rémunération, ...

Nos organisations syndicales ont fait état de l'enveloppe de recrutement d'AESH octroyée au département par le ministère : 170 AESH supplémentaires en cette rentrée, après une absence totale de recrutement entre le 1er janvier et le 31 août, alors que notre département compte plus de 10 000 notifications émises par la MDPH.

Impossible d'accepter de se situer dans cette « enveloppe fermée », qui aboutirait à déshabiller certaines écoles pour faire face aux urgences dans une autre !

Pour les collègues présents, il y a **une nécessité de construire la grève, dans toutes les écoles du département, en même temps**, pour exiger un recrutement d'AESH à hauteur des besoins, seule solution pour permettre la satisfaction des revendications de toutes les écoles, et ne pas les opposer les unes aux autres.

Dans cette perspective, nos organisations syndicales ont décidé d'organiser une nouvelle assemblée, à caractère départemental, mardi 25 novembre, sous la forme d'une journée de stage intersyndical.

Pour préparer cette assemblée du 25 novembre, nos organisations syndicales invitent les enseignants et AESH à se réunir par circonscription, avec nos syndicats, pour **élaborer les cahiers de revendications, chiffrer les besoins** pour chacune des écoles, et **discuter de la grève pour gagner** les AESH indispensables pour répondre à toutes les notifications émises par la MDPH !

Nos organisations syndicales réaffirment leurs revendications communes :

- Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient respectées
- La création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B pour ces personnels, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- La création massive de postes d'enseignant·e·s spécialisé·e·s et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de psychologues scolaires, d'infirmier·e·s, de médecins, d'assistantes sociales.
- Le respect des orientations dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH.
- L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation ; l'abandon des PAS !

Créteil, le 8 octobre 2025

Dans chaque école **mandatons des représentants** pour participer massivement à l'assemblée départementale intersyndicale (sous forme de STAGE SYNDICAL) le mardi 25 novembre, de 9h à 16h30, **pour rassembler les revendications, pour discuter et décider ensemble des moyens de les faire aboutir.**

**Demande d'autorisation d'absence (de droit, cocher « motif syndical »)
et lettre à envoyer à l'IEN avant samedi 25 octobre 23h59 (courrier à remplir joint).**